



Le journal trimestriel de l'école primaire
 H. Barbusse réalisé et proposé par la fcpe :
fcpe-barbusse@orange.fr
Premier trimestre 2009/2010



VACCINATION GRIPPE A/H1N1

SOMMAIRE

De nombreuses rumeurs infondées de vaccination obligatoire contre la grippe AH1N1 circulent actuellement, mais rien dans les textes parus n'autorise cette interprétation.

Par ailleurs, le ministre Luc CHATEL a expressément indiqué lors du dernier Conseil Techn... re de l'éducation nationale que cette vaccination n'était pas obliga...

Pendant l'annonce de presse du ministère de la Santé, le 8 octobre 2009, il a été rappelé que le réseau d'organisation de centres de vaccination était mis en place avec l'aide des préfets et des DDASS pour répondre aux demandes de ceux qui « souhaiteraient » se faire vacciner, avec la définition de populations prioritaires (personnels de santé, femmes enceintes, bébés de 6 à 23 mois...).

Dans chaque département sont organisés des centres de vaccination ou des équipes mobiles pour les élèves scolarisés, mais dans tous les cas une autorisation préalable des parents sera exigée.

La FCPE, qui ne saurait tolérer aucune dérive dans ce domaine, a interrogé le ministère qui lui a confirmé cette procédure.

Nous vous invitons à être vigilants sur ces points et à nous tenir informés de toute initiative suspecte.

Il n'est pas exclu que les lobbys anti ou pro vaccinations utilisent cette occasion pour alarmer ou pour mobiliser les populations ; or si chaque position est respectable, elle ne doit pas entraîner de la désinformation ! Ce sera à chacun de choisir avec son médecin (voir avec son spécialiste en cas de pathologie particulière) la meilleure option, sans obligation aucune de vaccination.

Nous vous rappelons par ailleurs que la contamination se fait essentiellement par la diffusion de gouttelettes de salive (toux, éternuements...) et par le contact des mains pour lesquels la simple observance des règles d'hygiène est appropriée.

Communiqué fcpe77,

«Pour une école laïque, plus juste, plus équitable et plus démocratique »

Trombinoscope fcpe
2

Actualités Barbusse
3/7

Vous avez interrogé la fcpe
8/13

Le saviez-vous ?
14

Les parents ont la parole
15

LES REPRESENTANTS QUE VOUS AVEZ ELU

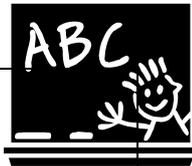


VOUS REMERCIENT POUR VOTRE CONFIANCE !!!

fcpe-barbusse@orange.fr



	<p>Maria GANITO CM1 - Mme Prêt ganito@orange.fr ☎ 0634453717</p>		<p>Samya ESTEVES CM2 - Mme Cucit samya.esteves@wanadoo.fr ☎ 0689955065</p>
	<p>André JACQUENS CE1 - Mme Laligne andre.jacquens@bnpparibas.com</p>		<p>Serge BONTOUX CE2 - Mmes Régola/ Chambre CM2 - Mme Cucit s.bontoux@orange.fr</p>
	<p>Sylvie RIBEIRO CE1 - Mme Laligne CM2 - Mr Berthelot sisibella35@hotmail.com</p>		<p>Paola PLAISANT CE2 - Mme Soriaux paola.willy@neuf.fr</p>
	<p>Sandrine LEPAGE CE1 - Mme Laligne CM2 - Mme Cucit slepage.avocat@orange.fr</p>		<p>Willy PLAISANT CE2 - Mme Soriaux paola.willy@neuf.fr</p>
	<p>Frédérique LEBON CE2 - Mme Soriaux lebon_frederique@yahoo.fr</p>		<p>Stéphane DAVID CE1 - Mme Laligne CM2 - Mme Cucit stephane.turbul@wanadoo.fr</p>
	<p>Nathalie ARRIBARD CM2 - Mr Driot nathalie.arribard@hotmail.fr</p>		<p>Patience TABIAN CM1 - Mme Pret ptabian@nouvelles-frontieres.fr</p>
	<p>Isabelle OUGIER CE1 - Mr Coignet CM2 - Mr Driot</p>		<p>Marie PEREZ CM1 - Mme Challend marie.perez@still-fr.com</p>
	<p>Stéphanie SZYCHIER-REMOADI CP- Mme Joachim CE2- Mmes Régola/ Chambre fanyszy@aol.com</p>		<p>Amelle PEREIRA CE1 - Mr Coignet Memelle200@hotmail.fr</p>
	<p>Sophie CUISSOT CE2 - Mme Cucit sophie@biotone.fr</p>		<p>Héléna BALAND CE1 - mhelfriede@aol.com</p>



Actualités

BARBUSSE

Compte-rendu du Conseil d'École du 6 novembre 2009

Conseils d'École : 2^{ème} trimestre - 9 mars 2010 / 3^{ème} trimestre - 10 juin 2010

1. PRESENTATION DES MEMBRES ET RESULTATS DES ELECTIONS :

Présents : Madame DOUTRELEAU (Directrice) / Les Enseignants.
Parents élus : fcpe / Parents Autonomes non constitués en association
Représentant municipal : Monsieur Benoît PENEZ

Deux groupes de parents se sont présentés : la fcpe et les parents autonomes non constitués en association.

Un taux de participation 2009/2010 de 56.18 % (318 suffrages exprimés dont 32 nuls sur 566 inscrits)

Le taux de participation 2008/ 2009 de 55.98% (351 suffrages exprimés sur 627 inscrits)

Le taux de participation 2007/ 2008 de 51.03% (322 votants sur 631 inscrits).

Le taux de participation 2006/ 2007 était de : 55.03 % (339 votants sur 616 inscrits).

Répartition des sièges 2009/2010 :

- 9 parents fcpe
- 5 parents autonomes non constitués en association



Les explications données dans la circulaire sur les modalités de vote distribuée n'ont pas été suffisantes, malheureusement encore trop de bulletins nuls cette année.

Pour rappel, chaque parent, excepté ceux qui sont déchus de leurs droits parentaux, peut voter. Le bulletin qui doit être vierge de tout commentaire, signature ou rature doit être glissé dans une enveloppe vierge de tout signe distinctif.

2. RAPPEL DES COMPETENCES DU CONSEIL D'ÉCOLE

Mme Doutreleau nous rappelle que le conseil d'École n'a aucun pouvoir de décision, qu'il n'est que consultatif. Le règlement intérieur a été soumis à l'Inspectrice et n'a pas subi de modification.

Rappel

ATTENTION AUX RETARDS

Certains retards récurrents sont constatés.
Les horaires de fermeture des portes de
l'école sont affichés **8H30** et **13H30**



Il faut sensibiliser les enfants et les parents sur les retards trop importants depuis le début d'année (jusqu'à 25 retards sur une seule journée). Les enfants en retard doivent impérativement passer par le bureau de Mme DOUTRELEAU qui tient un cahier.

Si cela est répétitif :

- en premier lieu la directrice informe les parents.
- si cela persiste l'École informera l'Inspection qui fera un courrier aux parents.
- et pour finir, l'information sera transmise à l'Inspection Académique.

3. BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2009/2010 s'est bien passée à l'exception d'un problème de connexion Internet qui a gêné la communication entre Mme DOUTRELEAU, le Ministère de l'Éducation, les services communaux ainsi que les parents d'élèves. La connexion a été rétablie uniquement le 15 octobre.

Avec l'ouverture de la nouvelle école Noël FRABOULET, la fermeture d'une classe a donc été confirmée.

Prévision Rentrée 2010 : une fermeture de classe

Prévision Rentrée 2011 : 2 fermetures de classes envisagées (100 CM 2 seront partis pour 50 CP entrés)

Mme DOUTRELEAU fait remarquer à Mr PENEZ, qu'il serait peut-être judicieux de revoir le secteur scolaire. En effet, avec l'ouverture des 8 classes à l'École Noël FRABOULET, il faudrait peut-être s'interroger sur l'avenir des 2 autres écoles (Henri Barbusse et Joliot Curie).

Effectifs 2009/2010 :

Classes	Enseignants	Effectifs
CP	Mme JOACHIM	23
CP	Mme CHARLET	24
CP / CE 1	Mme MANDON	11 CP / 10 CE1
CE 1	Mme LALIGNE/ Mme HENNION	27
CE 1	Mr COIGNET	27
CE 2	Mme SORIAUX	27
CE 2	Mme REGOLA/Mme CHAMBRE	26
CE 2 / CM 2	Mme CUCIT	8 CE2 / 14 CM2
CM 1	Mr LACROIX	25
CM 1	Mme CHALLEND	26
CM 1	Mme MESGUICH	25
CM 1	Mme PRET	24
CM 2	Mr BERTHELOT	26
CM 2	Mr DRIOT	25

4. VIE SCOLAIRE

Le péri-scolaire :

- L'accueil du matin a lieu entre 7h00 et 8h20 et concerne environ 20 enfants.
- L'accueil du soir a lieu après l'étude de 18h00 à 19h00 et concerne de 10 à 15 enfants.
- La cantine concerne environ 220 enfants et est divisée en 2 services.
- Une réunion d'information a été organisée le jeudi 12 novembre à 19 h00 (CR pages 9/11).

Mme DOUTRELEAU rappelle que l'École n'est pas responsable des dysfonctionnements sur le temps de la cantine. L'équipe pédagogique est satisfaite du travail de l'équipe d'animation et de son responsable.

N° DE TELEPHONE DU PERISCOLAIRE : 01 64 67 98 73
--

Le goûter :

Un problème de vol de goûter a été signalé aux enseignants par les parents autonomes.

Les enseignants demandent aux enfants et aux parents de les tenir informés de ce type de soucis qui peuvent être gérés rapidement et permettre d'aborder à nouveau le thème de l'incivilité avec les enfants.

Informations municipales :

Mme DOUTRELEAU, l'équipe pédagogique ainsi que les parents élus font remarquer à Mr PENEZ que l'information concernant la grève du jeudi 22 octobre, est arrivée dans le bureau de la Direction à 15h38, et les bulletins d'information à 16h33 ce qui est évidemment trop tard pour une distribution organisée.

Le Conseil d'École trouve aussi qu'une journée pour permettre aux parents de s'organiser est vraiment trop juste et demande à Mr PENEZ de prévenir 48 heures avant comme le veut la législation.

Langue vivante :

A Henri Barbusse l'anglais est enseigné du CP au CM2. Certains enseignants n'ont pas l'habilitation mais un échange de service est établi entre les enseignants. Le Ministère de l'Éducation a encouragé les enseignants à passer l'habilitation en promettant une formation continue mais une fois l'habilitation passée aucune formation n'a eu lieu, les enseignants regrettent le manque de formation supplémentaire qui avait été normalement prévu lors de la formation initiale.



A la fin du CM2 une fiche de compétence en Anglais sera établie.

Informatique (B2i) :



Julie est en congé maternité et l'IEN a confirmé qu'elle ne sera pas remplacée. Elle sera de retour mi-janvier. L'informatique a lieu en demi groupe car l'école est équipée que d'une dizaine d'ordinateurs. Une licence B2I sera établie à la fin du CM2.

En février 2001, le ministère de l'Éducation Nationale a déposé la marque "B2i - Brevet informatique et internet". L'Éducation Nationale a voulu que le B2i soit une **attestation** et non un examen qui ne permet pas d'évaluer l'acquisition des compétences en situation concrète d'activité scolaire.

L'objectif de ce brevet est d'attester le niveau acquis par les élèves dans la maîtrise des outils multimédias et de l'internet. Cette attestation sera établie pour chaque élève de chaque niveau et le dossier sera transmis au collège lors du passage en 6^{ème}.

Sport :

Les CP et CE1 sont pris en charge par les enseignants dans le préau et la cour.

Les CE2, CM1 et CM2 sont pris en charge par Véronique HAUTEMULE dans le préau, la cour ou le gymnase Ostermeyer. Il est rappelé aux parents qu'il est nécessaire d'équiper les enfants d'une paire de chaussures propres.

L'organisation du Cross scolaire sera débattue lors du prochain conseil d'école.

Piscine :

La nouvelle politique du Ministère de l'Éducation Nationale veut que les CP, CE1, CE2 et CM 2 bénéficient de l'enseignement de la natation.

2 Sessions sont mises en place :

- 1er semestre jusqu'à fin janvier,
- 2ème semestre du 1er février au 25 juin 2010.

Les enfants passent environ 30 minutes dans l'eau.

Les retards de bus du début d'année sont dus aux travaux de voiries mais aussi aux divers allers et retours entre différentes écoles. Peut-être serait-ce avisé de demander à la mairie le regroupement par école ou au moins par secteur ?



Sorties pédagogiques :

Les programmations sont très compliquées pour les enseignants car il faut déjà négocier avec les musées puis avec le service enseignement pour savoir si le bus est libre. S'il n'y a pas de disponibilité il faut annuler le musée par fax puis recommencer. Peut-être, les enseignants pourraient-ils avoir un contact direct avec le service transport de la Mairie ou la mise en place d'un service en ligne de réservation de bus pour faciliter l'organisation et gagner du temps ?

Classes de découverte :

Bilan Classe Rousse de Mlle MESGUICH : elle est tout à fait ravie du déroulement du séjour.



Classe de neige : Mme CUCIT, Mr DRIOT et Mr BERTHELOT du 6 au 20 février 2010.

Il est rappelé aux parents que si 4 enfants par classe (hormis maladie) refusent de partir, la classe entière ne pourra participer au projet.

5. PROJET D'ÉCOLE

Le projet d'établissement est mis en place pour 3 ans. Troisième et dernière année du projet à l'école :

- 1 - Maîtrise de la langue française,
- 2 - Vivre ensemble / Responsabiliser les enfants: règles de vie, ouverture culturelle, initiation à la sécurité routière (l'attestation APER sera dans le dossier scolaire à la fin du CM2),
- 3 - Aider les enfants en difficulté, une fiche de suivi sera établie,
Le Conseil d'École donne un avis favorable au projet d'École.

MAITRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE	COMPETENCES SOCIALES ET CIVIQUES
Améliorer les productions d'écrits en insistant sur l'orthographe et le vocabulaire.	Contribuer au respect de soi, de l'environnement et mieux vivre ensemble.
Quelques exemples concrets	
<ul style="list-style-type: none">• Programmation de cycles,• découverte et création de contes,• Lexique thématique,• Utilisation du dictionnaire,• Accent sur la conjugaison,• échanges inter- classes.	<ul style="list-style-type: none">• hygiène alimentaire projet goûter,• opération petit déjeuner le 29/03/08,• semaine du goût, quiz des saveurs CP/CM,• comportements inadaptés: dialogue, harmonisation des sanctions...• jardinage.

Un nouveau projet est soumis au Conseil d'École : la mise en place d'un Livret Scolaire. C'est une exigence de Ministère de l'Éducation Nationale qui n'est pas encore mis en place au niveau national.

Mme DOUTRELEAU demande à Mr PENEZ, la prise en charge des photocopies du Livret scolaire, dans un premier temps pour les classes de CE1. Le conseil d'École donne un avis favorable, en attendant que les livrets officiels parviennent du Ministère.

6. BILAN DES DISPOSITIFS D'AIDES

Stage de mise à niveau CM 1 / CM 2 de juillet 2009 : le bilan n'est pas très positif. D'abord les inscriptions étaient faibles (2 groupes de 4/5 enfants) et de plus les enfants inscrits n'ont pas suivi avec assiduité (fatigue de l'année, oubli des parents ...). L'équipe pédagogique est plutôt d'avis de faire ce stage sur la dernière semaine d'août : la demande est soumise à Mr PENEZ. La demande est faite aussi pour d'autres stages pendant les vacances de février et Pâques.

L'équipe du RASED est constituée de Mme QUILLIER - Psychologue scolaire, Mr GOUBEAU - Maître E (apprentissage pour les enfants en grande difficulté) et Mr SANCHIS - Maître G (concerne les enfants avec des problèmes comportementaux).

Mise à part Mme QUILLIER, le RASED n'a plus de « territoire » mais est rattaché au secteur de Dammartin en Goëlle de l'IEN. Le nombre d'enfants bénéficiant du Maître E est déterminé par rapport aux résultats des évaluations de CE 1. Cette année le Maître E se charge de 4 groupes de 4 à 5 enfants contre 6 l'année dernière.

Le Maître G est seul sur Mitry le Neuf. Il prend en charge 6 enfants à Henri Barbusse en Individuel. Il y a trop peu de poste Maître G et trop peu de formation pour cette spécialité. Le Conseil d'École demande à l'inspection des postes supplémentaires de Maîtres G.

7. BILAN FINANCIER

L'École Henri Barbusse touche une subvention municipale annuelle 13.062 € soit 27 € par enfant + 10 € pour les sorties culturelles (caisse des écoles). L'école est affiliée à l'organisme OCDE pour la caisse des écoles. L'inscription coûte 1.50 € par enfant ou par adulte à l'École soit 589 € par an.

Le solde de la coopérative Mr HAUTEMULE de l'année 2008/2009 a été réparti sur les classes de CM2 au prorata des élèves scolarisés dans la classe de Mr HAUTEMULE l'année dernière. En effet l'année ayant été difficile pour Mr HAUTEMULE, aucune sortie n'avait été programmée.

Mme DOUTRELEAU aimerait généraliser le bilan financier en fin d'année scolaire pour chaque classe.

Les représentants fcpe informe l'équipe pédagogique de l'avis des parents sur le coût trop important des photos. Mme DOUTRELEAU nous répond qu'une étude de marché a été établie et que le rapport qualité prix semble dans la moyenne.

8. TRAVAUX, HYGIENE, SECURITE

Une liste de travaux à réaliser a été établie après la rencontre de Mme DOUTRELEAU et des services techniques le 19 octobre dernier. Cette liste a été transmise à Mr PENEZ.

Les toilettes sont nettoyées le midi après la rentrée en classe des enfants et le soir.

Le papier toilette et le savon sont bien réapprovisionnés (Contrôle régulier par Mme DOUTRELEAU).

Il y a trop souvent des remontées malodorantes des toilettes, l'équipe pédagogique pense à un problème d'évacuation.

Mme DOUTRELEAU rappelle qu'il faut encore sensibiliser les enfants sur la propreté : malgré les « rondes » faites par les enseignants pendant les récréations, certains arrivent tout de même à salir ou détériorer.

Le préau est nettoyé tous les jours. Il est demandé à la mairie la réparation de la machine à lessiver le sol car l'agent d'entretien nettoie tout à la main.

L'accent est mis sur le non-remplacement des agents d'entretien : actuellement ils sont 3 présents sur 6, ce qui accroît la charge de travail et ne permet pas le nettoyage complet de l'école. Rappelons à la Mairie qu'à cette époque d'épidémie, l'hygiène est importante et que par conséquent il faut absolument remplacer les absents.

Problème de fuite dans la classe de Mlle CHALLEND : celle-ci fait classe avec un parapluie. Elle a appelé 2 fois la Mairie pendant les vacances : la 1ère fois l'intervention des services techniques a été très rapide mais la 2ème fois, une plaque du plafond a eu le temps de tomber. Les services techniques sont bien intervenus mais ils ont juste enlevé les plaques abîmées sans réparer la fuite toujours là. L'équipe pédagogique demande l'intervention des parents pour appuyer la demande de réparation auprès de la Mairie et Mlle CHALLEND se réserve le droit de ne pas accueillir les enfants si cela devient dangereux.

L'exercice d'évacuation du 10 septembre (en 4 points de déclenchement) s'est bien déroulé. Il semblerait selon le service technique que les quatre points puissent être regroupé en un seul.

9. MANIFESTATIONS (CHORALE, THEATRE...)

L'équipe pédagogique a décidé qu'il n'y aurait pas de Kermesse cette année mais plutôt un loto. Nous n'avons pas eu le temps d'en débattre ce soir.

Chorale des CP à Noël à la salle Jean Vilar

Théâtre des CM1 à la salle Jean Vilar.



QUESTIONS DES PARENTS :

Un article dans l'Évolution concernant le SMA (Service Minimum d'Accueil) a attiré l'attention de la fcpe. L'inquiétude porte sur le recrutement des personnes amenées à garder nos enfants. Les parents d'élèves fcpe révèlent leur inquiétude quant au profil et aux compétences de ces personnes. Ils demandent une grande vigilance quant aux vérifications relatives au casier judiciaire et au fichier des délinquants sexuels qui doivent être exemplaires !

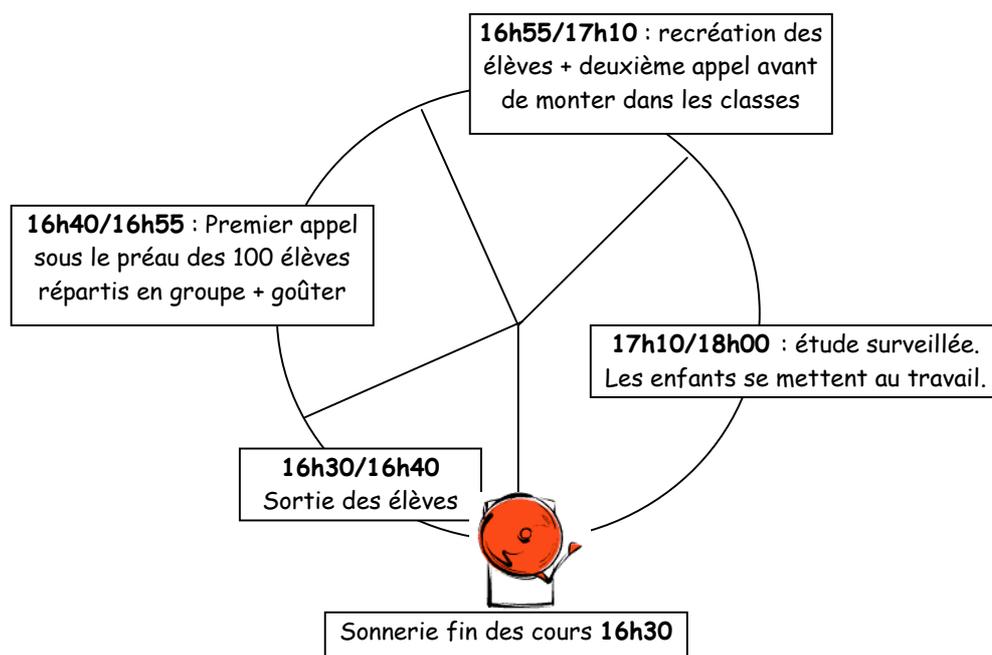
Vous avez interrogé la fcpe ...



L'ÉTUDE SURVEILLÉE NON DIRIGÉE (17H00/18H00)

L'étude concerne 100/115 enfants et est divisée en 4 groupes homogènes (25 à 28 enfants/groupe).

Déroulement du temps d'étude :



Durant le temps d'étude, les enseignants prennent en charge les élèves de CP pour la lecture (environ 6/7 minutes par enfants pour 5/6 CP par classe).

Les élèves des autres niveaux doivent travailler en **complète autonomie**, ils sont surveillés par les enseignants qui passent régulièrement dans les rangs pour les inciter à faire leur devoir.

En cas de difficulté, les élèves doivent demander à l'enseignant qui prendra un temps pour répondre à la question.



Chaque parent peut, s'il le souhaite, discuter de l'étude avec l'enseignant prenant en charge son enfant. Les parents doivent expliquer à l'enfant que l'étude est un temps de travail et qu'il n'hésite pas à demander à l'enseignant en cas de difficulté.

Pour rappel l'étude surveillée coûte par enfant un forfait de 18,50 € par mois, le coût ne peut être le même si la demande des parents est d'organiser une étude dirigée. Cela impliquerait 10/12 enfants par classe et par enseignant ... donc un forfait mensuel bien plus important.



PARTICIPANTS :

- ❖ Responsable des animateurs de l'école Henri Barbusse : Rédouane,
- ❖ L'équipe complète des animateurs de l'école Henri Barbusse,
- ❖ Parents FCPE : Sylvie RIBEIRO, Patience TABIAN, Sophie CUISSOT, Nathalie ARRIBARD, Maria GANITO.
- ❖ Parents d'Elèves,
- ❖ Absent excusé : Madame Doutreleau - Directrice de l'école Henri Barbusse.

L'EQUIPE :

Une nouvelle équipe d'animateurs s'est mise en place cette année sous la responsabilité de Rédouane. L'équipe est composée de 12 adultes et sera pérenne toute l'année. Cette stabilité permet aux enfants de garder les mêmes référents (accueils matin/soir et cantine). La Municipalité a souhaité mettre 2 animateurs supplémentaires sur le terrain cette année. En 2010, l'équipe était composée de 10 personnes.

LA CANTINE

- 6 animateurs au 1er service & 5 animateurs au 2^{ème} service ➤ 210 enfants répartis sur 2 services.

Premier service de 11h30 à 12h15 : CP+ CE1 + CE2 + CM2 de Madame CUCIT (classe double niveau) soit environ 110 enfants. Les animateurs récupèrent les enfants à 11h30, les rangent, effectuent l'appel puis les enfants vont se laver les mains et se rangent à nouveau auprès de leur animateur référent. Ils se dirigent ensuite vers le réfectoire.

Les enfants suivis dans le cadre de l'aide personnalisée mangent au 1^{er} service et montent en classe à 12h45. Un travail de collaboration s'est mis en place avec l'équipe pédagogique afin que les enfants concernés puissent regagner leur classe facilement.

Second service de 12h30 à 13h15 : CE2+ CM1 et CM2 soit environ 100 enfants. A 12h15 les enfants sont invités à aller se laver les mains par les animateurs. Ils se rangent auprès de leur animateur référent qui fait l'appel et qui les conduit au réfectoire.

Avec ce système tous les enfants sont « pointés » et se lavent les mains. Si un enfant devait manquer à l'appel => aussitôt les parents seraient contactés par téléphone.

Consultations des Menus de la cantine : Nous vous rappelons que deux possibilités s'offrent à vous

- Distribution bimestrielle des menus par les animateurs,
- Site du Siresco :

www.siresco.fr
puis cliquez sur



et téléchargez les menus des mois souhaités

La répartition des enfants et animateurs dans le réfectoire :

Afin d'organiser au mieux le repas et d'éviter les appels bruyants d'un bout à l'autre du réfectoire, chaque animateur est responsable d'un espace de plusieurs tables (environ 1 animateur pour 25 enfants).

Cette méthode permet :

- d'éviter aux enfants d'interpeller d'autres animateurs dans la salle,
- la circulation fluide et en toute sécurité des agents de service,
- à l'enfant d'avoir un référent à qui s'adresser,
- aux animateurs d'avoir un langage cohérent et un discours unique.



Déroulement du repas :

- Les enfants s'installent dans le réfectoire,
- Tout le monde se souhaite « Bon appétit »,
- Les repas sont servis par les dames de Cantine (6 à 7 cantinières),
- Avec respect et chacun son tour, les enfants sont invités à se servir,
- Une fois terminé, les enfants vident les restes de leur assiette et mettent leurs couverts en bout de table pour faciliter le rangement.

Les règles mises en place et travaillées avec les enfants depuis le début de l'année :

- Pas de cris, ni d'insultes,
- Pas de jeux dangereux (notamment dans les WC),
- Respect de la nourriture (pas de jeux ni de gaspillage)
- Les enfants ne sont pas obligés à manger mais sont activement invités à goûter et à équilibrer leur repas.
- Respect des règles de vie en collectivité.

Les difficultés rencontrées :

- Le niveau sonore dans le réfectoire (mal insonorisé),
- Certains enfants mangent peu,
- Le comportement parfois agité des enfants,
- Par temps de pluie, il est compliqué de tenir tous les enfants dans la salle péri- scolaire et dans le préau.

Le travail mis en place :

- Les animateurs veillent à ce que les niveaux sonores ne soient pas trop élevés mais il est difficile de demander le silence complet aux enfants sur ce temps cantine qui représente également un temps d'échanges et de convivialité pour les enfants.
- Les repas proposés sont nutritionnellement équilibrés mais ne remportent pas forcément un vif succès auprès des enfants. De plus, l'effet de groupe donne vite la tendance. Si un enfant commence à exprimer son dégoût ...très rapidement les autres suivent !! Pourtant il est primordial que les enfants goûtent et varient leur alimentation ...pour tenir bon toute la journée !! Les parents sont invités à motiver leur troupe quant à la variété et à la curiosité alimentaire !!
- La création d'un jeu (quizz ou autre) sur l'équilibre alimentaire est proposée à l'équipe d'animation qui va réfléchir à la mise en œuvre d'une telle idée dans les mois à venir. Il s'agirait de sensibiliser les enfants afin qu'ils intègrent eux même les principes d'une alimentation équilibrée sur la base d'un jeu ludique.
- Après chaque service, Rédouane fait un point avec les enfants sur les difficultés et les points positifs constatés durant le repas.
- En cas de récurrence, Rédouane n'hésite pas à en discuter avec l'équipe pédagogique et les parents concernés.

P.A.I : Projet d'Accueil Individualisé

Grâce au P.A.I, l'Ecole peut recevoir les enfants présentant des allergies alimentaires. Une rencontre avec le médecin scolaire est obligatoire pour établir ce P.A.I. L'enfant est reçu au réfectoire avec son panier repas.

Les Ateliers : Pendant qu'un service déjeune ... l'autre s'amuse !!

Les activités proposées par les animateurs sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------|------------|
| * Grands jeux d'extérieurs, | * Dessins, |
| * Football, | * Danse, |
| * Jeux de sociétés. | |

Les activités sont un choix individuel et non obligatoire et peuvent être proposées par les enfants. Si les ateliers proposés par les enfants sont trop répétitifs les animateurs proposent d'autres activités. L'enfant qui ne souhaite participer à aucune activité peut choisir de ne rien faire.

L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Matin de 7h00 à 8h20 : environ 20 enfants.

Soir de 18h à 19h : environ 10/15 enfants.

L'accueil du matin débute à 7h00 et celui du soir à partir de 18h00, après l'étude prise en charge par les enseignants de l'école. Les activités proposées sont les mêmes que sur le temps de cantine.

Aucun retard n'est à déplorer, les derniers enfants partent bien chaque soir avant 19 heures.

BILAN

Quelques petits écarts de langage ont été remontés à l'équipe d'animation en début d'année par les parents d'élèves. Très rapidement, les animateurs ont su prendre en compte ces mécontentements et tout est rentré dans l'ordre.

Les parents d'élèves élus profitent de ce compte- rendu pour remercier l'équipe d'animation pour son sens de l'écoute et sa réactivité.

L'équipe pédagogique a fait part de sa satisfaction quant « au véritable travail de coordination qui se met en place » lors du dernier conseil d'école du 06 novembre 2009.

Les parents qui souhaitent déjeuner avec les enfants pour voir comment se passe le temps cantine sont les bienvenus !!! Il suffit pour cela de téléphoner en mairie (01 60 21 61 10) au moins 48 h avant afin que le service Enfance prévoie un repas supplémentaire.

REPLACEMENT D'UN ENSEIGNANT

En cas d'absence d'un enseignant :

Maladie	Formation ou congés de maternité
Madame Doutreleau informe les familles par affichage. <i>Si l'administration est en mesure de remplacer l'enseignant souffrant, un maître remplaçant est affecté sur le poste dans la journée ou le lendemain. En attendant, les enfants sont pris en charge et répartis sur les autres classes.</i>	Les familles sont informées via le cahier de correspondance des dates de formation ou de congés de maternité. Un maître remplaçant est automatiquement affecté durant cette période.

- Lors d'une absence courte ou longue, les enseignants (titulaire et remplaçant) travaillent en collaboration sur le suivi des dossiers en cours et à venir.
- L'inquiétude des parents peut être légitime mais ces derniers peuvent prendre rendez-vous avec la directrice afin d'être rassurés sur le maître remplaçant et le contenu du programme.

En aucun cas, Madame Doutreleau n'est responsable du remplacement ou du non-remplacement de l'enseignant. Elle transmet la demande à l'Inspection qui se charge de nommer un(e) enseignant(e).

Malheureusement nous subissons, dès cette année, les conséquences de la suppression des postes d'enseignants annoncée l'année scolaire dernière. Actuellement le nombre d'enseignants de «réserve» est quasi nul.

Si vous souhaitez manifester votre mécontentement vous pouvez contacter directement l'Inspection Départementale (Dammartin en Goële).

QUI EST RESPONSABLE DE MON ENFANT EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE ?

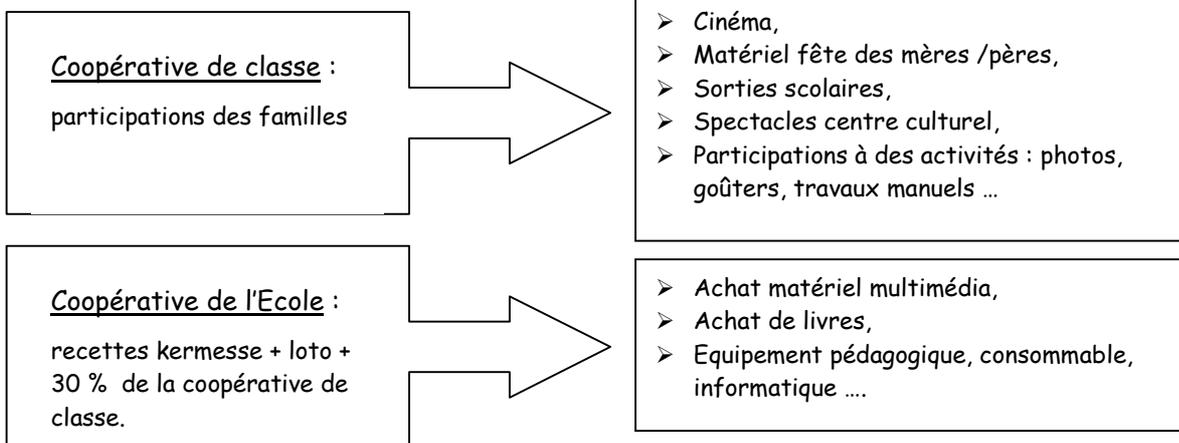
- Education Nationale :
 - Aide personnalisée : les enfants sont sous la responsabilité de l'enseignant.
- La Municipalité :
 - Etude : les enfants sont sous la responsabilité de l'enseignant sous couvert de la Municipalité.
 - Après 18h00 : les enfants sortant de l'école après l'étude sont sous la responsabilité de leurs parents qu'ils soient récupérés à la grille ou qu'ils rentrent seuls chez eux.
 - Accueil périscolaire (18h00/19h00) : les enfants sont sous la responsabilité de la Municipalité.



QU'EST CE QUE LA COOPERATIVE SCOLAIRE ?

La coopérative scolaire permet d'enrichir l'environnement et le cadre de vie des enfants.

Elle se décompose de la manière suivante :



ENSEIGNEMENT LANGUE CULTURE D'ORIGINE (ELCO)

Dans le cadre des accords bilatéraux entre Education Nationale et Ambassades, des enseignements de langues et cultures d'origines sont organisés par des enseignants des pays suivants : Algérie, Portugal, et Tunisie. Ces cours sont destinés aux élèves actuellement scolarisés du CP au CM2.

Ces cours ont lieu à l'école N. FRABOULET hors temps scolaire et doivent être organisés en association avec le Service Enseignement.

Pour inscrire votre enfant, rendez-vous au début des heures de cours et adressez-vous directement à l'enseignant.

Les cours de :

- Portugais : ont lieu le mercredi après-midi de 14h00 à 17h00.
- Arabe-Algérien : ont lieu le samedi matin de 9h00 à 12h00.
- Arabe-Tunisien : ont lieu le samedi après-midi de 14h00 à 16h00.

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL (SMA)

Si les enseignants de nos enfants sont absents même s'ils ne sont pas en grève, mais en arrêt maladie, ou pour une absence exceptionnelle autorisée (formation, décès, naissances ...), l'inspection peut demander à la Mairie de mettre en place le SMA (si le nombre d'absents atteint les 20 %).

Ce que vous devez savoir :

- 48 heures avant le jour de grève nous devons être informés par la Direction de l'école.
- Si le nombre de gréviste dépasse 20%, l'Inspection demande à Madame DUPONT - Maire de Mitry Mory - de mettre en place le Service Minimum d'Accueil ou SMA

Qu'est-ce que le SMA ?

Via le SMA, l'état demande à la Mairie de mettre en place un système de « garderie au pied levé » pour nos enfants durant le temps scolaire.

Dans les textes, cette garderie devrait être assurée par le personnel de la commune qui est alors détaché de sa fonction initiale pour accueillir les élèves dans leur classe. Il s'agit dans un premier temps de faire appel au personnel travaillant dans le secteur de l'enfance (animateurs de centre de loisirs par exemple) puis dans un second temps de solliciter tout autre type de fonctionnaires (personnel administratif, technique ou autre ...). Mais Madame Le Maire nous a informé qu'en aucun cas elle ne ferait appel au personnel communal car, sa conviction est que personne ne peut se substituer aux enseignants.

Dans ce cas, la mairie dispose alors de 48 heures pour recruter, via le Pôle Emploi, du personnel et faire la **recherche de casier judiciaire**.

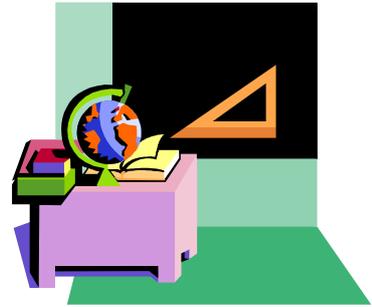
Cela implique que :

- N'importe qui, malgré une fiche de poste détaillée, peut s'occuper de nos enfants. Mais, s'il y a le moindre incident, nous ne savons pas sous quelle responsabilité: la commune ou l'Etat ?
- Une seule personne pourra avoir la charge de la totalité des enfants.
- Rappelons que l'effectif de l'école Henri Barbusse est de 348 enfants.
- Aucun quota d'encadrement n'a été préconisé par l'autorité préfectorale.
- La ou les personnes chargées de la surveillance des enfants ne seront pas forcément des professionnels de l'enseignement ou de l'animation.

Pour rappel :

- Vous pouvez refuser la prise en charge de votre enfant, par toute autre personne qu'un enseignant.
- En aucun cas, le SMA ne concerne les services communaux tels que la garderie, la cantine ou les équipements sportifs.

Le saviez-vous ?



LE PPRE - LE PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE

La vocation du PPRE est tout autant de prévenir la difficulté que d'y palier. Sa mise en œuvre est assortie d'un système d'évaluation permettant de dresser un état précis des compétences acquises par l'élève au regard des objectifs à atteindre à la fin du cycle et de les situer en fonction des exigences du socle commun.

Le PPRE est un programme adapté aux besoins de chaque élève, qui s'appuie sur les **compétences acquises**. Il est **modulable** : son contenu et son intensité évoluent en fonction de l'élève concerné.

Il est **temporaire** : sa durée est fonction de la difficulté rencontrée par l'élève, ainsi que de ses progrès. Il est proposé aux élèves maintenus (doublants) qui continuent à rencontrer des difficultés.

Le PPRE est fondé sur une **aide pédagogique d'équipe** qui implique l'élève et associe sa famille.

LE PPMS - PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE

Qu'est ce que le PPMS ? Le PPMS est apparu en 2002 (circulaire n° 202-119 du 29/12/2002). Elaboré par l'Observatoire de la Sécurité des Etablissements Scolaires et d'Enseignement Supérieur (ONS), le Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs est un plan de prévention visant à mettre en place des mesures destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours.



Il doit être considéré comme une aide qui, le jour venu, permettra d'aborder et de gérer une situation d'accident majeur sans panique, chacun des membres de la communauté éducative sachant ce qu'il a à faire.

Ce plan est organisé entre autre avec le Lieutenant des pompiers afin de mettre en place les procédures réglementaires. Mitry le Neuf est dans l'obligation de mettre en place le PPMS, car le quartier de l'orangerie est considéré comme une zone dite à risques du fait de sa proximité de l'autoroute A104 (transport de produits toxiques)

Une mallette de 1^{ère} urgence a donc été mise en place pour chaque classe, elle comprend : une radio avec un jeu de piles supplémentaires, un seau (8 l), du ruban adhésif pour calfeutrer les fenêtres et les portes, des bouteilles d'eau ...

En cas de déclenchement d'un PPMS

- 1) sachez que des informations régulières sont transmises via :
France Info FM : 105,5 MHz et France Inter : 87,8 MHz.
- 2) il ne faut pas se précipiter à l'école pour récupérer vos enfants mais attendre les instructions des forces de l'ordre.
- 3) il ne faut pas encombrer les lignes téléphoniques de l'école.



Merci de votre collaboration

Droit à la Parole



N'hésitez pas à nous adresser vos questions ou remarques :

- en vous adressant directement à la fcpe (cf. trombinoscope),
- en nous contactant par téléphone ou mails personnels,
- en nous envoyant un courriel sur l'E-mail fcpe : fcpe-barbusse@orange.fr



Les parents fcpe qui siègent au Conseil d'Ecole souhaitent recueillir vos avis afin de mieux vous y représenter.

Vos remarques et suggestions :

.....

.....

Je souhaite :

- que ma demande soit traitée au prochain Conseil d'Ecole,
- avoir une réponse individuelle,
- rencontrer un (les) parent(s) fcpe,
- autre :



Vos coordonnées (facultatif sauf si vous souhaitez une réponse individuelle) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....